



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général  
Direction des Ressources Humaines

**Centre ministériel de valorisation des  
ressources humaines de TOULOUSE**

*Sous-direction des carrières et de  
l'encadrement*

# D.I.R. SUD-OUEST

**Concours professionnel de  
CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL  
Spécialité "routes-bases aériennes"**

***Recrutement 2023***

## **RAPPORT DU JURY**

# TABLE DES MATIÈRES

## **1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

## **2 – STATISTIQUES SUR LES CANDIDATS ET LES NOTES OBTENUES**

## **3 – ANALYSE DES NOTES**

### **3.1 Analyse des notes de l'épreuve écrite d'admissibilité**

### **3.2 Analyse des notes de l'épreuve orale d'admission**

## **4 – LES ÉPREUVES**

### **4.1 Épreuve écrite de cas pratiques ( durée : 3 heures, coefficient 3)**

### **4.2 Épreuve orale d'admission ( durée : 25 minutes, coefficient 4)**

## **5 - CONCLUSION**

### **5.1 Bilan des épreuves 2023**

### **5.2 Conseil du président à l'attention des candidats**

## 1 - Présentation générale

Par arrêté préfectoral 27 janvier 2023, un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des TPE (C3) a été ouvert à la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA) au titre de l'année 2023. La maîtrise d'œuvre a été déléguée au CVRH de Toulouse.

L'arrêté complémentaire du 6 avril 2023 indiquait le nombre de postes ouverts (2), leur localisation prévisionnelle ainsi que la composition du jury.

Le concours a été organisé conformément à l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation général et la nature des épreuves du concours professionnel. Il répond à l'évolution des missions et des compétences des personnels d'exploitation des TPE. Ainsi, la thématique « ouvrage d'art » a été abordée pour la première fois cette année.

Le concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité (durée : 3 heures, coefficient 3) et une épreuve orale d'admission (durée : 25 min, coefficient 4).

L'épreuve écrite d'admissibilité (cas pratique) s'est déroulée le 6 Avril 2023 dans tous les centres d'examen.

La liste des candidats admissibles a été rendu publique par affichage et publication sur les sites intranet de la DIR Sud-Ouest le 11 avril 2023 et du CVRH de Toulouse à la même date.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 11 mai 2023 au siège de la DIR Sud-Ouest.

Les résultats définitifs ont été publiés par affichage et mise en ligne sur les sites de la DIR Sud-Ouest le 11 mai 2023 et du CVRH de Toulouse le même jour.

## 2 – Statistiques sur les candidats et les notes obtenues

### Données relatives aux inscriptions et aux résultats

| Postes à pourvoir | Candidats inscrits | Candidats présents à l'épreuve écrite | Admissibles | Admis liste principale | Admis liste complémentaire |
|-------------------|--------------------|---------------------------------------|-------------|------------------------|----------------------------|
| 2                 | 11                 | 11                                    | 7           | 2                      | 0                          |

- Le taux de participation à l'épreuve écrite de 100 %, légèrement supérieur à l'année précédente (93%) mais sur nombre de candidats plus faible, fort probablement en raison d'un nombre de postes ouverts moindre.
- La proportion d'admis sur liste principale par rapport au nombre de candidats ayant concouru est de 18 %, près de moitié inférieure à l'année précédente qui présentait un pourcentage inhabituellement élevé (37%).

## 3 - Analyse des notes

### 3.1 Analyse des notes de l'épreuve écrite d'admissibilité

Pour être admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission, le candidat doit avoir obtenu une note fixée par le jury supérieur ou égal à 10.

## Données sur les notes de l'épreuve écrite

|                  | Candidats admissibles |       |       |       |       | Ensemble des candidats |       |       |       |       |
|------------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|------------------------|-------|-------|-------|-------|
|                  | 2023                  | 2022  | 2021  | 2020  | 2019  | 2023                   | 2022  | 2021  | 2020  | 2019  |
| Note la + élevée | 13,25                 | 17,15 | 14,13 | 16,50 | 18,57 | 11,50                  | 17,15 | 14,13 | 16,50 | 18,57 |
| Note la - élevée | 10,00                 | 10,28 | 10,00 | 10,08 | 10,46 | 5,63                   | 3,26  | 3,00  | 4,10  | 3,34  |
| Moyenne générale | 11,18                 | 12,68 | 11,70 | 12,64 | 12,90 | 9,90                   | 10,94 | 9,00  | 9,92  | 10,50 |

## Répartition des notes de l'épreuve écrite

| Notes obtenues       | 2023   |      | 2022   |      | 2021   |         | 2020   |      | 2019   |        |
|----------------------|--------|------|--------|------|--------|---------|--------|------|--------|--------|
|                      | Nombre | %    | Nombre | %    | Nombre | %       | Nombre | %    | Nombre | %      |
| notes $\geq$ 15      | 0      | 0 %  | 0      | 0 %  | 2      | 7,70 %  | 0      | 0 %  | 3      | 10,7 % |
| 10 $\leq$ notes < 15 | 7      | 64 % | 8      | 80 % | 6      | 23,10 % | 10     | 37 % | 15     | 53,6 % |
| 5 < notes < 10       | 5      | 36 % | 1      | 10 % | 13     | 50,00 % | 14     | 52 % | 8      | 28,6 % |
| Note $\leq$ 5        | 0      | 0 %  | 1      | 10 % | 5      | 19,20 % | 3      | 11 % | 2      | 7,1 %  |

## Taux de candidats admissibles

|         |         |         |         |       |
|---------|---------|---------|---------|-------|
| 2023    | 2022    | 2021    | 2020    | 2019  |
| 64,00 % | 80,00 % | 31,00 % | 27,00 % | 64 %  |
| 7/11    | 8/10    | 8/26    | 10/36   | 18/28 |

## Commentaires du jury

La moyenne des notes obtenues en 2023 est la plus faible sur les cinq dernières années pour les candidats admissibles et dans la moyenne basse si on considère l'ensemble des candidats.

Les écarts sont encore plus réduits qu'en 2022 : les notes sont plus resserrées, il n'y a ni très bonne ni très mauvaise copie. Le taux de copies avec des notes supérieures à 10 est élevé, environ les deux tiers à l'instar de l'année dernière.

La note la plus faible, sur l'ensemble des candidats, a été obtenu par un candidat n'ayant pas suivi la préparation proposée par la DIR Sud-Ouest.

### 3.2 Analyse des notes de l'épreuve orale d'admission

#### Données sur les notes de l'épreuve orale

|                  | 2023  | 2022 | 2021  | 2020  | 2019  |
|------------------|-------|------|-------|-------|-------|
| Note la + élevée | 18    | 18   | 17    | 18    | 17    |
| Note la - élevée | 9     | 10   | 8     | 6     | 6,5   |
| Moyenne générale | 12,71 | 12,5 | 13,75 | 13,85 | 11,35 |

#### Répartition des notes de l'épreuve orale

| Notes obtenues       | 2023   |        | 2022   |         | 2021   |        | 2020   |        | 2019   |        |
|----------------------|--------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|                      | Nombre | %      | Nombre | %       | Nombre | %      | Nombre | %      | Nombre | %      |
| notes $\geq$ 15      | 2      | 28,6 % | 7      | 38,90 % | 6      | 42,9 % | 7      | 50 %   | 2      | 15,4 % |
| 10 < notes $\leq$ 15 | 2      | 28,6 % | 11     | 61,10 % | 7      | 50 %   | 5      | 35,7 % | 6      | 46,1 % |
| 5 < notes $\leq$ 10  | 3      | 42,8 % | 0      | 0,00 %  | 1      | 7,1 %  | 2      | 14,3 % | 5      | 38,5 % |
| Note $\leq$ 5        | 0      | 0 %    | 0      | 0,00 %  | 0      | 0,00 % | 0      | 0 %    | 0      | 0 %    |

#### Commentaire du jury

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale remonte très légèrement par rapport à l'année dernière mais reste inférieure aux années précédentes. Le taux d'excellentes notes est en recul assez marqué.

Deux candidats se distinguent nettement, les autres forment un groupe « moyen » avec des notes comprises entre 9 et 12. Il est à noter que les candidats ayant obtenu les moins bonnes notes (9 et 10) n'avaient pas suivi la préparation proposée par le CVRH.

## 4 - Les épreuves

### 4.1 Épreuve écrite de cas pratique (durée 3 heures, coefficient 3)

#### Présentation de l'épreuve

Elle consiste à répondre, par un court développement, à une série de 3 à 5 questions à partir de cas pratiques en lien avec les missions dévolues aux chefs d'équipe d'exploitation principaux des TPE.

#### Caractéristiques générales

Elle est destinée à apprécier les capacités managériales des candidats, leur maîtrise de l'expression écrite et des calculs élémentaires, et leurs connaissances des règles relatives à l'hygiène et la sécurité, à l'organisation et à la réglementation du temps de travail, et aux droits et obligations des agents publics, notamment en matière de déontologie.

#### La conception du sujet

Pour ce concours professionnel, depuis 2019, il a été décidé entre les DIR et le CMVRH de créer un sujet national obligeant la programmation de l'épreuve écrite le même jour sur l'ensemble des DIR.

Pour ce faire, un groupe de concepteurs piloté par les CVRH d'Arras et de Rouen a conçu le sujet sur la base de questions visant à tester les candidats sur l'ensemble des missions spécifiées dans le décret du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves. Dans un deuxième temps, le sujet national a été validé localement par le président et la vice-présidente du jury.

Ces modalités ont été reconduites pour le concours 2023.

#### Contenu du sujet

Le contenu du sujet portait sur 3 questions à traiter séparément les unes des autres et notées sur un total de 6 à 7 points par question. Les formes de réponses attendues étaient très variables selon les questions. La consigne de porter sur le document principal ou ses annexes l'ensemble des réponses permettaient aux candidats de répondre aux questions dans l'ordre qui leur semblait le plus judicieux.

#### Déroulement de l'épreuve et correction

L'épreuve s'est déroulée au CVRH de Toulouse.

Tous les candidats convoqués se sont présentés à l'épreuve.

Le procès-verbal dressé par le responsable de la salle indique qu'il n'y a « rien à signaler ».

La correction de l'épreuve écrite s'est déroulée au siège de la DIR Sud-Ouest.

Elle a été assurée par Thomas HOULES et Pierrick PELLETIER, chargés d'études au SIR des la DIRSO.

Le CVRH de Toulouse a veillé à l'anonymat des copies. Le numéro figurant sur la copie étant différent du numéro d'enregistrement.

La liste des candidats admissibles pour le passage de l'épreuve orale a été établie et signée par le président du jury.

Le CVRH a adressé une convocation écrite par courrier postal et par mail à chaque candidat admissible

### **Commentaire des correcteurs**

Il convient de noter cette année, comme l'année précédente, que les candidats font encore de nombreuses erreurs sur les calculs chiffrés sans veiller à la cohérence des résultats. Il reste donc nécessaire de bien consolider les acquis sur les conversions, les unités, les calculs de volumes et surface pour éviter de perdre des points sur des questions parfois assez élémentaires. Il est également nécessaire de rappeler aux candidats que, lorsque les résultats sont liés entre eux, il peut être judicieux de poursuivre les calculs même si le premier résultat semble erroné pour démontrer la maîtrise d'autres règles de calcul attendues dans la suite.

Il faut noter cette année une attention particulière à la présentation, qui même sans être particulièrement notée, permet de mettre en valeur les copies rédigées avec soin.

## **4.2 L'épreuve orale d'admission (durée 25 minutes, coefficient 4)**

### **Définition et objectif de l'épreuve**

Pour cette épreuve d'entretien basée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le candidat produit au moment de son admissibilité un dossier professionnel qui fait apparaître son cursus professionnel ainsi que ses motivations professionnelles et personnelles pour l'exercice des fonctions de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier sur la base du dossier RAEP fourni par le candidat, ses motivations pour exercer une fonction d'un niveau supérieur comportant principalement un volet encadrement, ainsi que ses capacités de réaction et de proposition dans des situations particulières, notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de la déontologie, son aptitude à animer une équipe, ainsi que sa capacité à prendre des initiatives et à s'adapter.

Pour cette épreuve, seul l'entretien est noté, le dossier RAEP ne donne pas lieu à notation.

L'entretien se déroule en deux temps :

- l'épreuve débute par un exposé du candidat sur son parcours et ses motivations pendant 5 minutes,
- le jury cherche ensuite à faire compléter l'exposé en demandant des approfondissements et en interrogeant le candidat sur certains points à partir de situations vécues ou fictives.

Ces questions ont pour objectif d'apprécier la réactivité du candidat, ses connaissances professionnelles, son savoir-faire, ses qualités humaines et son sens du service public.

### **Préparation des candidats admissibles à l'épreuve orale**

Afin de préparer les 7 candidats admissibles à l'épreuve orale, le CVRH a mis en place une PEC sur le dossier RAEP et la préparation et l'entraînement à l'épreuve orale d'admission.

4 candidats sur les 7 admissibles ont suivis la préparation au dossier RAEP, et 5 la préparation à l'oral.

### **Jury épreuve orale**

L'épreuve orale s'est déroulée au siège de la DIR Sud-Ouest le 11 mai 2023.

Pour chaque agent, le jury disposait de 60 minutes : 25' consacrées à l'entretien oral et le reste réparti entre la prise de connaissance du dossier, l'accueil du candidat et la délibération.

Le jury de l'épreuve oral était composé de :

- Thierry RIEU
- Valérie MARQUES
- Sandrine CARRERE
- Carole BELIN
- Lilian CRUVEILLER

Il a été vérifié en amont qu'aucun juré n'avait de lien hiérarchique ou fonctionnel avec les agents.

Avant le début de l'épreuve, le président du jury a rappelé les devoirs et attentes des membres du jury. Puis un échange sur l'appropriation de la grille d'évaluation, une préparation des mises en situations pertinentes et le rappel des règles d'harmonisation des pratiques et de l'entretien entre jury, a permis de compléter la préparation des jurys.

Les 7 candidats convoqués à l'oral se sont présentés.

### **Commentaire du jury**

Le jury a pu constater que les attendus de l'épreuve d'admission était globalement bien connus et préparés. Les candidats se sont montrés plus à l'aise dans cette deuxième épreuve. Les dossiers RAEP bien que non notés conformément au programme du concours, ont été en général de bonne qualité.

D'une manière générale tous les candidats démontrent une motivation et des compétences acquises lors de leurs parcours professionnels bonnes à très bonnes. L'écart devient plus manifeste sur les connaissances de l'environnement professionnel et surtout la capacité à se projeter dans les fonctions et la posture de chef d'équipe

## **5 - Conclusions**

### **5.1 Bilan des épreuves 2023**

Les opérations de recrutement se sont déroulées sans incident.

1 poste ouvert sur 2 a été pourvu et les suivants ont renoncé au bénéfice du concours

L'ensemble des notes des épreuves écrites et orales ont été adressées par le CVRH de Toulouse à tous les candidats par mail et par courrier postal.

### **5.2 Conseils à l'attention des candidats**

Le taux de réussite des agents ayant pris le temps de préparer sérieusement le concours est bien supérieur à la moyenne. Il est donc important pour chaque candidat de réviser attentivement chaque point et chaque domaine évoqué au sein du décret de présentation des épreuves.

Pour ce qui concerne les épreuves d'admission, il est rappelé aux candidats que l'on attend d'eux un positionnement de chef d'équipe dans leurs réponses. Au-delà, leurs réponses se doivent d'être argumentées et il est nécessaire pour les candidats d'éviter les réponses trop courtes, y compris pour les questions fermées.

Le président du jury

